

L'ADRESSE

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENCES ET CHSLD PRIVÉS DU QUÉBEC

01 PIGNON SUR L'ACTUALITÉ

03 COIN FORMATION

04 ZONE GESTION

05 PLACE CHSLD

06 VOISINAGE

07 QUARTIER BIEN-ÊTRE

10 SAVIEZ-VOUS QUE...

11 LA SOURCE



PIGNON SUR L'ACTUALITÉ

Certification des résidences : le règlement est adopté

PAR DANIÈLE MARCHAND, COORDONNATRICE, GESTION DE LA QUALITÉ

*C'est fait. Le projet de **Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées** a été adopté par le Conseil des ministres quelques jours à peine avant les vacances des Fêtes, le 20 décembre dernier. À compter du **1^{er} février prochain**, date d'entrée en vigueur du Règlement, le processus de certification sera donc désormais une réalité avec laquelle tous les propriétaires et gestionnaires de résidences devront composer.*

Ces propriétaires et gestionnaires devront soumettre une demande de certification par écrit à l'agence de santé et de services sociaux du territoire où se trouve leur résidence. Ils disposeront de près de deux années pour le faire à compter de la date d'entrée en vigueur du règlement, puisque toutes les résidences devront être certifiées au plus tard le 1^{er} février 2009.

Avant que le règlement ne soit adopté, l'ARCPQ avait institué un comité ad hoc dont les membres ont élaboré une position à l'égard du projet de règlement, publié dans la *Gazette officielle* du Québec le 26 octobre dernier. Cette position a, par la suite, été adoptée par le conseil d'administration de l'Association, avant d'être envoyée le 8 décembre dernier au ministre de la Santé et des Services sociaux.

Une affirmation non fondée

Dans le document faisant état de sa position, l'Association a d'abord réitéré son appui au principe de la certification des résidences pour personnes âgées et à l'objectif d'assurer la qualité des services rendus à ce segment de la population québécoise. Mais elle s'est inscrite en faux contre l'affirmation qu'on retrouvait dans le préambule du projet de règlement à l'effet que celui-ci n'aurait aucun impact sur les entreprises et en particulier sur les PME.

Les dirigeants de l'ARCPQ ont cru important d'aviser le ministre du fait qu'en plus des coûts directs que représenteront les frais d'inspection, plusieurs mesures prévues dans le projet de règlement seraient, au contraire, une source de coûts élevés pour les exploitants de résidences et en particulier pour ceux des petites résidences, qui ont toujours géré leur entreprise de façon très serrée. Or, quelque 65 % de l'ensemble des membres de l'ARCPQ possèdent de 10 à 100 logements.

Les sommes ainsi investies par les gestionnaires de résidences ne seront pas consacrées aux services directs à la clientèle, mais bien à une bureaucratisation de leurs opérations. Les ressources des exploitants de résidences pour personnes âgées ne sont pas inépuisables et ils ne peuvent diminuer la qualité de leurs services, sous peine de perdre leur clientèle. Pour être en mesure d'affronter l'augmentation des coûts que suppose l'entrée en vigueur du règlement, la plupart d'entre eux n'auront pas d'autre choix que d'imposer à leurs résidents des frais supplémentaires. Ces coûts se traduiront donc partout par des hausses de loyers plus ou moins importantes selon les résidences, de sorte que l'impact de ce règlement ne sera pas perceptible seulement au sein des entreprises, mais également auprès des personnes âgées qu'elles logent.

Certaines exigences du règlement alourdiront indûment le fonctionnement des résidences et constituent de l'ingérence dans la gestion administrative de ces entreprises. De plus, ces exigences semblent démesurées par rapport au niveau de risque pour les résidents que représentent les activités visées. Il apparaît évident que le projet de règlement met la table pour l'alourdissement de la clientèle des résidences pour personnes âgées. Mais au MSSS, on semble considérer que **toutes** les résidences accueillent le même type de clientèle et offrent les mêmes services, de sorte qu'on a élaboré un règlement qui s'appliquera indistinctement à toutes. Les résidences ne devraient être soumises qu'à un minimum de critères communs et non à **tous** les critères.

Étude d'impact

Compte tenu de l'importance des enjeux que soulève l'entrée en vigueur de ce règlement, l'ARCPQ s'est étonnée de ce qu'aucune étude d'impact sérieuse n'ait été réalisée par le MSSS, conformément à l'obligation énoncée par le Secrétariat à la déréglementation du Québec. Les résultats de l'analyse préliminaire effectuée par un économiste à la demande de l'ARCPQ ont révélé que les coûts d'implantation de cette mesure pourraient s'élever à plus de 50 millions de dollars sur une période de 5 ans pour l'ensemble des membres de l'Association.

Cette évaluation aurait amplement justifié que soient mieux circonscrites les répercussions de ce règlement, d'abord sur les personnes âgées qui vivent dans les résidences et ensuite sur ce secteur d'activité économique complémentaire au réseau public de santé et de services sociaux. L'ARCPQ demandait donc au ministère de la Santé et des Services sociaux de retarder la mise en place du processus de certification afin de bien étudier son impact sur ce segment de la population ainsi que sur une industrie importante pour l'économie québécoise.

Au moment d'aller sous presse, le texte final du règlement qui vient tout juste d'être adopté n'est malheureusement pas encore disponible. Mais selon nos informations, un certain nombre des modifications demandées par l'Association auraient été apportées au projet de règlement initial. Toutefois, la mise en place du processus de certification ne serait retardée que d'un mois. ■

GROUPE
AST
une filiale d'ADP Canada
POUR UNE SOLUTION GLOBALE

- ▶ Gestionnaire de la mutuelle de prévention de l'ARCPQ depuis 1997
- ▶ Des économies de 30 à 45 % sur votre cotisation à la CSST
- ▶ Des services complets en SST, gestion des ressources humaines, paie et assurance collective

Découvrez les avantages de traiter avec un fournisseur unique

1-800-565-4343 514-848-9899 418-650-4490 www.adp.ca/groupeast/fr

ADP

Vos affaires sont
en bonne compagnie

le bleu est efficace

Pour vous permettre de mieux gérer votre consommation d'énergie, Gaz Métro offre des programmes d'efficacité énergétique accompagnés d'une aide financière. Vous profitez alors d'appareils à gaz naturel performants, de conseils pertinents et d'économies appréciables.

Pour en savoir plus sur *la vie en bleu*, communiquez avec nous au 1 800 567-1313 ou cliquez sur www.gazmetro.com



Mot de la directrice générale

PAR MARIETTE L. LANTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nous amorçons l'année 2007 avec un numéro de *L'adresse* dont une bonne partie sera consacrée à *L'événement* d'octobre dernier. Nous voulions permettre aussi à ceux et celles qui n'ont pu y prendre part d'avoir un aperçu de ce que nous pourrions sans complaisance qualifier de réussite. Notre thème « Des responsabilités... et des droits! » y a été décliné de différentes façons, nous avons abordé les principaux problèmes qui vous préoccupent. *L'événement* a comporté de nombreux temps forts, le premier étant, sans contredit, votre participation en aussi grand nombre et votre dynamisme soutenu durant ces deux jours. Merci à tous les congressistes!

Deux plénières animées par une professionnelle de renom, Madame Jocelyne Cazin, nous ont permis de traiter sous deux angles fort différents cette inépuisable question des droits et responsabilités des gestionnaires de résidences pour personnes âgées. Ainsi, *Espace libre: Parlons-en!* a fourni à trois experts l'occasion de débattre des nombreuses responsabilités que les gestionnaires assument déjà et des obligations auxquelles ils savent faire face. Nous nous sommes demandés si, à travers les multiples mesures légales et réglementaires qui forgent le cadre dans lequel vous exercez vos responsabilités, vous n'aviez que des obligations ou si vous aviez aussi des droits. Si oui, quels sont ces droits? Les mêmes questions se sont aussi posées à l'égard des droits et des responsabilités des résidents et des familles.

Espace libre: Défis relevés! a laissé place à deux jeunes gestionnaires et à deux professionnels venus nous raconter, avec une conviction et une émotion qui nous ont à la fois ravis et conquis, la très belle aventure qu'ils vivent avec leurs résidents. J'ai hâte que de telles expériences soient racontées à la population dans les journaux. Nous aurons alors contribué à faire changer les mentalités et à redonner un peu d'espoir à tous ceux et celles qui un jour quitteront leur maison pour venir vivre en toute confiance dans nos milieux, leur avenir n'étant pas aussi sombre que le laissent croire certains préjugés.

Deux ministres nous honorent de leur présence

Nous attendions tous avec impatience les ateliers sur le crédit d'impôt, dirigés par le ministre Lawrence S. Bergman lui-même. Celui-ci a même accepté d'en donner un troisième, pour permettre au plus grand nombre de membres possible d'y participer. Ceux et celles qui y ont assistés en sont ressortis mieux renseignés même si certaines de leurs inquiétudes sont demeurées présentes. Nous avons souligné au ministre que nous allions collaborer de nouveau au succès de ce changement, lui rappelant que « 80 % des personnes ayant demandé le crédit d'impôt habitent des résidences privées avec services » (Conseil des aînés, janvier 2005). J'ose espérer que tous ceux qui dénonçaient la trop grande popularité de ce programme dans nos résidences pourront reconnaître l'excellent travail des gestionnaires de ces mêmes résidences qui avaient alors contribué à son succès.

Monsieur Philippe Couillard aussi nous a rendu une visite éclair, le temps d'une allocution aux congressistes, le lendemain de la prépublication dans la *Gazette officielle du Québec* du projet de *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées*. Selon lui, droits et responsabilités vont de pair et la certification des résidences devrait confirmer que des services de qualité y sont prodigués. Ce à quoi nous lui avons répondu que tous les membres de l'ARCPQ devraient réussir ce « test ». Ce sera maintenant à vous de prouver à tous ceux et celles qui vous auront sous la loupe, au cours des prochains mois, que le fait d'appartenir à l'ARCPQ est un gage de qualité.



Reconnaissance et... passion

Au cours de la soirée québécoise, un espace avait été aménagé pour souligner l'importante contribution des deux personnes qui ont eu l'idée de fonder un regroupement des résidences privées, il y a maintenant 15 ans. Nous avons ainsi rendu hommage à Madame Renée La Rochelle-Chumak et à Monsieur Robert Chagnon, les deux fondateurs de ce qui est devenu aujourd'hui, votre association de résidences et de CHSLD privés.

En guise de clôture, le comédien engagé et homme d'affaires averti Marcel Leboeuf nous a livré une conférence captivante et a su nous communiquer la passion de tous les instants qui le caractérise si bien. Nous sommes repartis pleins de cette énergie qu'il nous a transmise avec autant de générosité que d'éloquence.

Depuis

Au lendemain de *L'événement*, forte de cette énergie nouvelle, j'ai multiplié les démarches auprès de représentants politiques (hauts fonctionnaires, attachés politiques, chefs de cabinet) des MSSS et MRQ. J'ai obtenu qu'une ligne d'accès direct soit mise à la disposition des gestionnaires au MRQ pour vous faciliter l'accès à l'information sur le crédit d'impôt et vous permettre de mieux seconder vos résidents dans leurs démarches d'inscription à ce programme. Un représentant des bureaux régionaux du ministère du Revenu a également été présent lors de chaque rencontre régionale pour répondre à vos questions. Ces mesures s'ajoutent au retrait de la franchise de 300 \$ que nous avons déjà obtenu.

Nous avons transmis au MSSS, dans les délais prévus, la position de l'ARCPQ au sujet du projet de règlement sur les critères de certification que le conseil d'administration a approuvée, au cours de sa réunion du 5 décembre dernier. Nous avons demandé au ministre de retarder la mise en place du processus de certification afin que soit réalisée une étude d'impact du règlement sur les personnes âgées concernées et sur le secteur d'activité économique des résidences. Conscients de la portée de notre demande, nous croyions vraiment important de bien évaluer les conséquences des règles que le gouvernement entendait mettre en place sur des entreprises éminemment complémentaires au réseau public d'hébergement des personnes âgées au Québec.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a aussi été informé des résultats de l'étude de CIM nommée *L'évaluation de l'efficacité des ententes et des contrats entre le réseau public et le secteur privé* et nous poursuivons notre travail dans cet important dossier. Un programme somme toute substantiel, pour un début d'année... que je vous souhaite par ailleurs heureuse et sereine! ■

Mot du président

PAR ROBERT LAPLANTE, PRÉSIDENT

La certification : le germe d'une collaboration fructueuse ?

À l'heure où les règles et les demandes des personnes âgées, de leurs familles, du réseau de la santé, des différentes instances gouvernementales et de divers groupes de pression se multiplient, à un point tel que l'on n'évoque plus maintenant que les responsabilités des gestionnaires, qu'en est-il de nos droits ? Cette question a été longuement discutée dans le cadre de la plénière *Espace libre : Parlons-en !* animée par Jocelyne Cazin lors de *L'événement*, édition 2006. M^e Jean-Pierre Ménard, spécialisé en droit médical au cabinet Ménard, Martin, avocats, M^e Raymond Nepveu, du Cabinet Cain Lamarre, Casgrain Wells ainsi que M. Daniel Gagnon, gérontologue, ont participé à ce débat interactif et nous ont apporté un éclairage des plus pertinents sur le sujet.

Nous avons, certes, l'obligation de respecter les droits et règlements en vigueur, responsabilités dont nous nous acquittons sans contredit. Mais de la même façon qu'il n'y a pas de droits sans responsabilités, comme un participant à la plénière l'a souligné à juste titre, il n'y a pas non plus de responsabilités sans droits. Nous avons le droit d'être traités avec respect et équité, d'être informés, d'être entendus... et de participer à la prise de décision. N'est-ce pas là la meilleure façon de faire valoir nos droits ?

C'est pourquoi l'Association participe activement à différents dossiers de réglementation. La certification des résidences pour personnes âgées, notamment, nous a fourni une belle occasion de rappeler à nos gouvernants que nous avons des droits. À chaque étape du processus, nous avons communiqué et défendu notre position devant le ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous avons alloué toutes les ressources nécessaires et consacré beaucoup d'énergie à étudier et à élaborer une position au sujet du projet de règlement sur les conditions d'obtention du certificat de conformité. Cette position était également un rappel au



MSSS qu'il ne peut nous imposer unilatéralement ses conditions. Les gestionnaires de résidences pour personnes âgées doivent être consultés et écoutés, car si le processus de certification alourdit indûment leur charge et leur cause des coûts, il aura forcément un impact direct sur les loyers des personnes âgées.

Nous sommes conscients de l'importance de la certification pour assurer la qualité des services rendus aux personnes âgées et l'avons souligné à maintes reprises au MSSS. Mais ce processus est justement davantage un *moyen* d'assurer des services de qualité qu'une fin en soi. Pour atteindre l'objectif visé, la mise en place de la certification doit être le premier pas vers une collaboration qui revêt un potentiel extraordinaire pour les deux parties.

Nous vivons une période d'effervescence dans laquelle nous nous inscrivons comme acteurs privilégiés. Avec l'adoption du projet de règlement, la force de notre regroupement prend tout son sens. Collectivement, nous pouvons influencer le cours des choses au bénéfice de chacun. C'est la grâce que je nous souhaite à tous, pour l'année 2007. ■

AQUAelectronik

Technologies Inc.

Un fabricant québécois d'équipements pour les salles de bain

Produits durables, sécuritaires, homologués
Meilleure garantie du marché
Meilleur rapport qualité/prix



Baignoire à hauteur variable



Levier avec civière au bain



Levier avec chaise



Civière-Douche

1.800.442.2246

1152, rue Saint-Michel, St-Césaire, Québec
www.aquaelectronik.ca

COIN FORMATION

De l'hygiène et la salubrité des aliments à la certification des résidences

PAR SOUMAYA MARIE AKIKI
CHARGÉE DE DOSSIERS, SERVICES AUX MEMBRES

L'obligation de formation sur l'hygiène et la salubrité des aliments

Nous avons été informés récemment que le règlement du MAPAQ n'est toujours pas adopté et nous ne savons pas quand il le sera, ni, par conséquent, à quel moment la formation deviendra obligatoire. Toutefois, lorsque le règlement aura été adopté, les gestionnaires des services alimentaires d'une résidence auront un an pour se conformer à ses exigences.

Compte tenu de ce qui précède et du fait que différentes commissions scolaires offrent aussi cette formation à un prix hautement compétitif, l'ARCPQ a décidé de se retirer de ce volet de la formation et annule tous les cours qui avaient été annoncés. Si vous êtes intéressé(e) à la suivre, nous vous prions de bien vouloir former un groupe de 15 personnes et nous organiserons cette formation advenant qu'aucune commission scolaire ne l'offre dans votre région.

Nous nous excusons des inconvénients que peuvent vous occasionner ces changements. Nous vous informerons de tout développement pouvant survenir dans ce dossier.

La formation liée à la certification des résidences

Le gouvernement a intégré à son projet de règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité pour les résidences, un article qui rend obligatoire la formation dans trois domaines particuliers. L'article 14 du projet de règlement précise, d'abord, qu'au moins une personne majeure à l'emploi de l'exploitant doit être présente en tout temps dans la résidence. Cette personne doit posséder une formation à jour dans les domaines suivants :

1. La réanimation cardiorespiratoire (RCR)

2. Le secourisme général

3. Les principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB)

L'objectif de ces formations est de permettre à la personne d'acquérir des compétences essentielles à l'intervention auprès de la personne âgée.

Ces formations doivent être dispensées par un organisme reconnu. Même si, au moment d'écrire ces lignes, le règlement n'a toujours pas été adopté, le ministère de la Santé et des Services sociaux envisage de reconnaître les organismes suivants, dans le cadre des exigences de l'article 14 :

1. Pour le RCR

- Ambulance Saint Jean
- Société de la Croix-Rouge
- Patrouille de ski canadienne
- Organismes accrédités par la CSST.

2. PDSB

- Les formateurs accrédités par l'Association pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires sociales (ASSTSAS).

3. Pour le secourisme

- Société de la Croix-Rouge
- Ambulance Saint-Jean
- Organismes accrédités par la CSST.

Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées : L'état du dossier

PAR MATHIEU DIVAY, ANALYSTE-RECHERCHISTE

Le moins que l'on puisse dire, c'est que depuis plusieurs mois, le dossier du crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées retient l'attention. Il a fait l'objet d'incessantes discussions depuis l'adoption du budget, aussi bien durant l'assemblée générale annuelle des membres que lors de L'événement ou des rencontres régionales de l'ARCPQ. Rappelons les grands changements qui sont apportés au programme à compter de ce mois-ci, de même que le rôle de l'Association dans cet important dossier.

Les principaux changements au programme

- C'est la personne âgée elle-même qui fait la demande de crédit d'impôt dans sa déclaration de revenus. Si elle le désire, elle peut également demander à Revenu Québec de recevoir le crédit à l'avance, par versements anticipés.
- Le plafond des dépenses admissibles a été augmenté de 12 000 \$ à 15 000 \$
- Le taux des dépenses admissibles a été augmenté de 23 % à 25 %
- Le crédit maximal accordé a été augmenté de 2 760 \$ à 3 750 \$
- De nouveaux services sont maintenant admissibles au programme. C'est le cas, notamment, des services infirmiers fournis par un membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ou de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Le rôle de l'ARCPQ

Le rôle de l'ARCPQ dans ce dossier est de fournir aux membres des informations leur permettant de comprendre globalement le programme de crédit d'impôt. L'Association répond donc aux questions d'ordre général que lui posent les membres, mais elle ne peut traiter de cas particuliers, ni fournir aux membres de l'Association une méthode de calcul toute faite.

Pour plus d'information...

Nous vous invitons à utiliser la ligne téléphonique du ministère du Revenu du Québec réservée aux propriétaires et gestionnaires de résidences pour personnes âgées en composant le numéro sans frais 1 800 267-6299 option 2, option 2. Ceux et celles qui habitent la région de Montréal peuvent composer le 514 864-6299 et la région de Québec, le 418 659-6299. En plus d'y obtenir des informations, les gestionnaires qui le désirent peuvent demander que des représentants du Ministère viennent dans leur résidence même expliquer ces changements à leurs employés ou à leurs résidents. Leur demande sera étudiée en fonction des ressources disponibles au MRQ.

Vous pouvez également trouver des informations sur le site Internet du ministère du Revenu du Québec à l'adresse suivante : <http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/ministere/index.asp>. Le Ministère y a d'ailleurs mis la présentation qu'il a faite au cours de L'événement de l'ARCPQ, le 26 octobre dernier. Vous aurez accès à cette présentation via l'adresse http://www.revenu.gouv.qc.ca/documents/fr/ministere/centre_information/actualite/2006/presentation.pdf



Le ministre du Revenu du Québec, M. Lawrence S. Bergman, au cours de L'événement, le 26 octobre 2006.

Enfin, le ministère du Revenu du Québec a donné son accord pour que la firme HOPEM intègre à ses logiciels les formulaires qui permettront à vos résidents de bénéficier du crédit d'impôt pour le maintien à domicile. ■

UN SIGNE AVANT-COUREUR DU PRINTEMPS

Le temps du renouvellement des baux est arrivé !

PAR M^e PIERRE GAUTHIER, CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS S.E.N.C.

Plusieurs gestionnaires voient cet exercice du renouvellement des baux comme une épreuve et un exercice bureaucratique long et fastidieux dont ils se passeraient facilement.

Propriétaires et exploitants de résidences pour personnes âgées doivent, depuis le 1^{er} septembre 1996, utiliser le *Formulaire de bail de la Régie du logement*. L'exercice peut s'avérer essentiel dans la mesure où certains des besoins des résidents de votre (vos) immeuble(s) peuvent s'être modifiés au cours de l'année. Rappelons seulement que la moyenne d'âge de vos résidents est de quatre-vingt-trois ans et que leur autonomie peut se détériorer. L'étape du renouvellement des baux est donc très importante pour le bien-être, la santé et la sécurité de vos résidents et de leur famille ainsi que pour la rentabilité de vos entreprises. Assurez-vous de bien remplir chacune des cases puisqu'elles vous lient tout au long de la période convenue avec vos locataires.

Associé à cette démarche, vous devrez aussi compléter une *annexe au bail*, conformément au Règlement sur les formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis au nouveau locataire¹. On peut lire, sur le formulaire de l'*annexe au bail* où sont précisés les services offerts aux personnes âgées ou handicapées, que :

« Cette annexe obligatoire complète le bail écrit et doit être utilisée pour sa conclusion lorsque le propriétaire offre au locataire des services additionnels à ceux indiqués au formulaire obligatoire de bail en raison de sa condition personnelle, dont son âge ou un handicap.

Les dispositions relatives aux droits et obligations des locataires et des propriétaires que l'on retrouve aux articles 1851 à 2000 du *Code civil du Québec*, et qui sont résumées dans les mentions du bail, s'appliquent non seulement au logement ou à la chambre louée, mais aussi aux **services** (exemple : repas, soins infirmiers, buanderie), aux **accessoires** et aux **dépendances**.

Notamment, le propriétaire ne peut, par une clause du bail, limiter le droit du locataire d'acheter des biens (exemple : produits pharmaceutiques) ou d'obtenir des services des personnes de son choix (exemple : services médicaux) suivant des modalités dont le locataire convient lui-même.

Ces droits et obligations doivent s'exercer dans le respect de la *Charte des droits et libertés de la personne* qui prescrit, entre autres, que toute personne âgée ou handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. »

Le propriétaire qui n'utilise pas cette *annexe au bail* n'encourt pas de sanction à proprement parler. Mais le fait de respecter cette obligation de compléter l'annexe et de faire en sorte que les deux personnes la signent cristallise les droits du propriétaire (le terme *propriétaire* utilisé dans cette annexe inclut une *coopérative*) et du locataire. En précisant les services que vous offrez à votre clientèle, l'*annexe au bail* permet de civiliser les rapports entre les parties et d'éviter bien des contestations et discussions ou même des litiges futurs. Il pourrait arriver, par exemple, qu'une personne qui n'est pas âgée se présente dans une résidence pour louer un logement, ce qui exposerait à certaines difficultés un propriétaire qui ne dispose d'aucun document démontrant qu'il offre des services à des personnes âgées.

L'*annexe au bail* doit donc accompagner le bail, **qu'on offre ou pas** les services, accessoires ou dépendances qui y sont énumérés.

Rappelons que l'ARCPQ a conclu avec le cabinet d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells S.E.N.C. une entente en vertu de laquelle celui-ci offre aux membres de l'Association des conseils et des services juridiques. Ainsi, chaque membre peut individuellement avoir accès aux conseils d'un avocat ou d'une avocate gratuitement, une heure par année. ■

¹ Code civil du Québec (1991, c.64, a.1895; 1995, c.61, a.2)

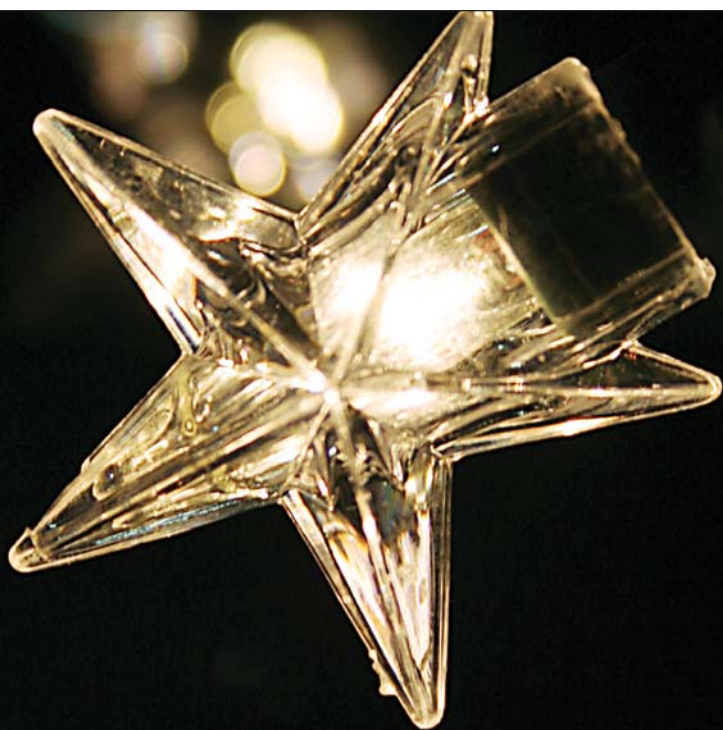
Nouvelle formation sur la contention et l'isolement

PAR LISANNE LE TELLIER, RÉDACTRICE ET RÉVISEURE

Un nouveau programme interactif de formation sur la contention physique et l'isolement a été mis au point. Il vise essentiellement à sensibiliser l'ensemble des personnes qui interviennent dans le domaine de la santé et des services sociaux, aussi bien dans le secteur public que privé, à la question du contrôle d'une personne. Ce programme propose, notamment, une réflexion sur l'utilisation, l'efficacité et les effets véritables de la contention et de l'isolement, afin de réduire le recours à ces mesures et de favoriser un changement de pratique au sein des établissements de soins de santé au Québec, tout en offrant des moyens de faciliter la prise de décision.

Le programme national comporte par conséquent une formation de base de 7 heures ainsi que des formations complémentaires. La première, prévue pour tout le monde y compris les gestionnaires de CHSLD privés non conventionnés, cherche à préparer des formateurs de manière à créer une pénétration progressive de la formation au cours des deux prochaines années. La formule pédagogique présente de façon structurée les objectifs, le contenu à couvrir, la démarche, les activités d'apprentissage et tout ce qui est nécessaire à leur déroulement. Favorisant un mélange d'exposés avec support visuel, de travail d'équipe et d'échange entre les participants, la formation encourage le rôle actif de chacun pour susciter le plus possible un questionnement et ainsi trouver de nouvelles pistes de solution. Les formations complémentaires se greffent pour leur part à la formation de base selon un mode « à la carte » qui contribuera tout autant à cet objectif ultime de changement des pratiques.

Si l'effet multiplicateur souhaité se concrétise, une masse critique de 50% de tous les types de professionnels et de corps d'emploi liés à cette problématique devrait être formée d'ici trois ans. Le MSSS en appelle donc aux associations d'établissement afin qu'elles fassent la promotion du programme de formation auprès de leurs membres et qu'elles s'assurent que les ressources nécessaires au processus d'inscription soient libérées. Dans chaque région, l'agence de la santé et des services sociaux doit donc établir son plan de formation d'ici le 31 mars 2007, de façon à pouvoir en commencer l'application dès le 1^{er} avril. C'est aussi l'agence qui communiquera avec chaque responsable de CHSLD privé à ce sujet. ■



Faites un voeu !

Choisissez l'équipe vente/acquisition, **partenaire** de l'ARCPQ, **vouée uniquement** au domaine des résidences d'aînés et de soins de longue durée.

Profitez des **rabais** de commission offerts aux membres de l'Association*.

*Rabais offerts par CB Richard Ellis Québec Limitée, détails chez le courtier.

René Piché
Vice-président
Agent immobilier agréé
514 849 9416
rene.piche@cbre.com

Louis Doucet
Vice-président
Agent immobilier affilié
514 849 6000, poste 259
louis.doucet@cbre.com

Sans frais 1 866 591 4161

CBRE
CB RICHARD ELLIS

©2006 CB Richard Ellis Québec Limitée, Courtier immobilier agréé

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

QUEL EST LE MEILLEUR ENDROIT POUR INSTALLER UNE BARRE D'APPUI ?



Les chutes accidentelles, surtout à la maison, et plus particulièrement dans la salle de bains, sont la cause la plus courante empêchant les personnes âgées de jouir de leur autonomie. Prendre un bain constitue une activité particulièrement laborieuse et dangereuse pour un grand nombre de personnes âgées.

Les barres d'appui font partie des objets les plus utiles pour prévenir les blessures.

Voici quelques recommandations pour leur installation :

- Au moins deux barres d'appui devraient être posées dans toutes les baignoires utilisées par des personnes âgées, soit une barre verticale sur le mur du robinet pour les aider à entrer dans la baignoire et à en sortir, et une barre horizontale ou oblique sur le mur arrière pour les aider à s'asseoir et à se lever.
- Pour plus de sécurité, des surfaces antidérapantes devraient être ajoutées sur les bords (côtés, avant, arrière) de toute les baignoires utilisées par des personnes âgées.
- Dans les nouvelles constructions de salles de bains, des renforts en forme de « U » devraient être ajoutés dans le mur arrière afin de faciliter l'installation de barres d'appui sûres et appropriées. D'autres renforts en forme de « L » ou de « T » inversé devraient également être ajoutés dans le mur où se trouve le robinet et dans le mur opposé.



Autres publications d'intérêt

63246 Le point en recherche
Évaluation de la position optimale d'une barre d'appui dans la baignoire pour les personnes âgées

61236 Maintenir l'autonomie des personnes âgées
Guide d'adaptation du domicile

Visitez le site Web de la SCHL, www.schl.ca ou téléphonez au **1 800 668-2642** pour avoir accès à une gamme complète de renseignements.

Aide financière destinée aux propriétaires de résidences

La SCHL contribue à la réalisation de nombreux ensembles de logements destinés aux personnes âgées par l'entremise de son Centre canadien du partenariat public-privé dans l'habitation (CCPPPH).

Pour obtenir davantage d'information, communiquez avec nos conseillers :

Albano Gidaro (514) 283-3287

Marie Murphy (514) 283-2203

Canada



VOISINAGE

Nouveaux membres

La « famille » de l'ARCPQ s'agrandit constamment! Les résidences et CHSLD dont le nom apparaît ci-dessous ont adhéré à l'Association entre le 13 juin et le 30 novembre 2006. Chaque numéro de *L'adresse* comportera dorénavant sa liste de nouveaux membres, à qui nous souhaitons officiellement la bienvenue. ■

Région	Nom de la résidence
Chaudière/Appalaches	Résidence Adrienne
Estrie	Résidences de la Cathédrale
	Les résidences du Haut Saint-François inc.
	Résidence Village Harmonie
	Grace Christian Home
	Résidence Marianites S.E.N.C
Lanaudière	Résidence Villa des Chutes
	Résidence Le Colibri
	Pavillon Berthier
Laval	Résidence L'Angélus
Mauricie et Centre du Québec	Terrasses Dominicaines
	Les Berges du St-Laurent
Montréal	Manoir St-Damase
	Ressource Intermédiaire des Patriotes
	Pavillon Girouard III
	Pavillon de la Sagesse Enr.
	Complexe Saint-Jacques
	Résidence Le Cherbourg
	Résidence Les Promenades du Parc
	Centre d'Accueil Saint-Laurent inc.
	Résidence Le Saint-Malo
Résidence les jardins Yamaska	
Montréal	Résidence Jean-Placide-Desrosiers
	Le Manoir Françoise
	Résidence des Sources
	Résidence Lionel-Bourdon
	Résidence Navarro
Outaouais	Résidence Dion
Québec	Résidence Cardinal-Vachon
	Manoir Saint-Louis
	Maison Chambois
La Champenoise	
Saguenay/Lac St-Jean	Résidence Le Brunois

Un vernissage pas comme les autres

Un vernissage au cours duquel ont été exposées des toiles peintes par des résidents de la Maison La Joie d'y Vivre a eu lieu le 29 septembre dernier, à Sainte-Rosalie. Animé par la comédienne et animatrice Danielle Ouimet, l'événement a permis l'exposition d'une vingtaine de toiles qui pouvaient être achetées, au profit des loisirs de la Maison La Joie d'y Vivre. ■



On retrouve, de gauche à droite, Mme Danielle Ouimet, Mme Jeanne-d'Arc Hébert présentant la toile peinte par son époux M. Louis-Georges Hébert, la propriétaire de la Maison La Joie d'y Vivre, Chantal Goulet, Mme Beaugard montrant la toile de sa mère Mme Réjane Beaugard et le technicien en loisir de la Maison La Joie d'y Vivre, Martin Côté.

Les services aux membres de l'ARCPQ perdent un pilier

Après dix années passées à bâtir l'effectif de l'ARCPQ et à servir les membres, Raymond Chouinard quitte son poste pour celui de directeur au développement chez EMD Construction, à Sainte-Thérèse-de-Blainville. Il entretenait avec les membres une relation privilégiée et avait une excellente connaissance des résidences, des fournisseurs et du terrain. Merci, Raymond, de ton inestimable contribution au développement de l'Association et bonne chance! ■

Les fondateurs de l'ARCPQ honorés

Mme Renée La Rochelle-Chumak, fondatrice de la Résidence ukrainienne et de la Villa ukrainienne et cofondatrice de ce qui est aujourd'hui l'ARCPQ, recevait le 26 octobre dernier, dans le cadre de *L'événement 2006* de l'ARCPQ, une peinture à l'huile d'une membre de l'organisme Vision sur l'art. Cette œuvre lui a été remise par le président de l'ARCPQ, M. Robert Laplante, en reconnaissance de toute l'énergie investie à inciter les gestionnaires de résidences pour personnes âgées à se regrouper pour mieux faire valoir et défendre leurs droits. Monsieur Robert Chagnon, impliqué depuis belle lurette dans la planification, le développement et la gestion de résidences pour personnes âgées et également cofondateur de l'ARCPQ, s'est lui aussi vu honorer. Une toile peinte lui a été remise à cette occasion par la directrice générale, Mme Mariette L. Lanthier, en guise de remerciement pour son apport à l'Association. ■



Le président M. Robert Laplante, Mme Renée La Rochelle-Chumak et la directrice générale Mme Mariette L. Lanthier.



M. Robert Chagnon et Mme Mariette L. Lanthier.

Élaborer son plan de mesures d'urgence : une nécessité !

PAR HÉLÈNE HAINS, CONSEILLÈRE, ENIGMA COMMUNICATIONS

Êtes-vous prêt(e) à faire face à un sinistre ou à une situation de crise ? Avez-vous tous les outils en main pour affronter, par exemple, un incendie, une inondation, un empoisonnement alimentaire, une pandémie ? Quelles sont les mesures d'urgence à appliquer et comment votre établissement peut-il continuer à fonctionner, en pareil cas ?

C'est là le thème abordé dans le cadre de la conférence présentée par D^r Michel Savard, de la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que par messieurs Jean-Nicolas Landry et Jacques Grégoire, de Services-conseils en mesures d'urgence et sécurité civile. Nous vous présentons ici les faits saillants de cette conférence, incluant bon nombre d'informations utiles pour élaborer, améliorer ou mettre à jour votre plan de mesures d'urgence.

Faire la différence entre urgence, sinistre et crise

Qu'ont en commun la situation d'urgence, le sinistre et la crise ? Tous nécessitent que vous soyez bien préparé(e) pour les affronter. Ce qui différencie l'urgence, le sinistre et la crise, c'est votre capacité de répondre ou non, sans aide extérieure, aux besoins directement associés à la situation problématique. À l'instar du sinistre et de la crise, l'urgence nécessite votre intervention immédiate. Toutefois, dans le cas d'un sinistre, votre capacité de répondre aux besoins sans aide extérieure se trouve vite dépassée. Pour ce qui est de la crise, D^r Savard la définit comme étant une période soudaine, émotive,

violente et grave, à laquelle s'ajoutent d'autres indicateurs tels que la préoccupation de la population concernée, des médias, des politiciens et... des avocats.

Mieux vous serez préparé(e) à affronter les situations d'urgence ou de crise, mieux vous serez en mesure de les contrôler, minimisant ainsi les dommages et pertes matérielles mais surtout, les pertes en vies humaines.

Votre plan de mesures d'urgence

Le plan de mesures d'urgence constitue la base même de toute action en mesures d'urgence et sécurité civile et il définit l'organisation des mesures d'urgence dans chaque résidence ou établissement. Le plan précise les rôles et fonctions de chaque intervenant ayant des actions à poser lors d'un sinistre.

Le plan de mesures d'urgence de votre établissement doit :

1. Contenir les informations complètes sur les ressources physiques (incluant les bâtiments), matérielles et humaines ainsi que les informations concernant vos partenaires, publics et privés ;
2. Identifier les risques en ampleur et en occurrence (incluant l'historique des situations vécues) ;
3. Établir les règles de communication avec les employés, les résidents, les familles, les visiteurs, les intervenants (internes et externes), les partenaires et les médias ;
4. Inclure un registre complet (index téléphonique) des ressources humaines, partenaires (privés et publics), fournisseurs (ressources matérielles et humaines), entente de relocalisation, établissements ressources dans le réseau de la santé ;
5. Être conçu pour intégrer chacun des plans particuliers d'intervention (PPI) développés en fonction des risques identifiés.

Remarque : Bien que l'on y retrouve toujours le même type d'informations, le plan de mesures d'urgence est obligatoirement différent d'un établissement à l'autre.

Au sujet des plans particuliers d'intervention (PPI)

Ce sont des plans développés spécifiquement pour répondre à des situations particulières telles qu'incendie, fuite toxique, panne électrique, inondation, arrêt cardiaque, patient violent, etc. L'Institut national de santé publique du Québec (www.inspq.qc.ca) vise à faire progresser les connaissances et proposer des stratégies et des actions intersectorielles susceptibles d'améliorer l'état de santé et de bien-être de la population. Vous trouverez sur le site de l'Institut de nombreuses publications utiles pour l'élaboration de vos PPI (www.inspq.qc.ca/infectionsnosocomiales/outils) concernant notamment les cas suivants :

- **Gastro-entérite infectieuse :** « Mesure de contrôle et de prévention des éclosions de cas de gastro-entérite infectieuse d'allure virale à l'intention des établissements de santé » ;
- **Influenza :** « Mesure de contrôle et de prévention de l'influenza pandémique pour les établissements de soins et les sites de soins non traditionnels » ;
- **Clostridium difficile :** « Prévention et contrôle de la diarrhée associée au *Clostridium difficile* au Québec – Lignes directrices pour les établissements de soins – 3^e édition (mars 2005) ».

En Amérique du Nord, il existe un code de communication unique pour désigner les principaux incidents. Ce code, connu des principaux intervenants en matière de santé et de sécurité publiques, facilite grandement les communications en période de crise.

CODE	INCIDENT
Bleu	Arrêt cardiaque
Rose	Arrêt cardiaque pédiatrique
Jaune	Recherche de patient
Blanc	Patient violent
Rouge	Incendie
Noir	Alerte à la bombe
Brun	Déversement de produits chimiques (interne)
Orange	Désastre externe
Gris	Fuite toxique
Vert	Évacuation

Conditions de succès

Pour éviter que votre plan de mesures d'urgence ne demeure sur une tablette et/ou ne devienne rapidement désuet, il est essentiel de le « mettre en pratique ». Comment ?

- Par la prévention (ex. systèmes d'alarme)
- Par la préparation (formation et exercices)
- Par la rédaction des PPI
- Par la rédaction sur les événements
- Par la mise à jour régulière du plan

La communication en temps de crise : quelques références utiles

La façon de communiquer en situation d'urgence ou de crise peut faire toute la différence entre la situation contrôlée et celle qui dérape. Voici quelques références utiles à cet effet : COVELLO, Vincent. *77 questions des journalistes* <http://www.nwcp.org/docs/pdf/journalist.pdf> SANDMAN, Peter. *Communication du risque en temps de crise* <http://www.psandman.com>. ■

Cas vécu dans une résidence pour personnes âgées : gastro-entérite à la Salmonella Enteritidis

Une résidence hébergeant quelque 300 personnes est, quelques jours à peine avant Pâques, confrontée à 3 ou 4 cas de gastro-entérite sur un de ses trois étages. Dans les jours suivants, non seulement le nombre de cas sur l'étage augmente, mais de nouveaux cas apparaissent sur les autres étages de l'édifice. En outre, plusieurs employés se portent également malades. Dans ce cas-ci, l'intervention de l'Institut national de santé publique aura permis de déterminer que des oeufs entrant dans la fabrication de tapioca et de pudding au citron étaient à l'origine de la Salmonella Enteritidis. **Ce cas illustre bien que les crises peuvent survenir à tout moment et que l'on peut passer très rapidement d'une situation d'urgence à une situation de crise.**

Voici donc le genre de questions que vous devriez vous poser maintenant et qui devraient mener à l'élaboration de votre plan de mesures d'urgence : à combien de cas simultanés de gastro-entérite estimez-vous votre capacité de répondre aux besoins sans aide extérieure ? Qui appeler pour obtenir de l'aide ? Qui prévenir ? Le CLSC ? L'hôpital ? L'Institut national de santé publique ? Que faire pour stopper l'apparition de nouveaux cas ? Quand l'isolement des personnes infectées devient-il nécessaire ? Quand informer la famille du résident ? Comment détecter les causes de cette gastro-entérite ?



Michel Tellier
Architecte

1 888 759 3093
www.tellier-architecte.com



Les troubles cognitifs : un défi à relever !

PAR HÉLÈNE HAINS, CONSEILLÈRE, ENIGMA COMMUNICATIONS

La plénière **Espace libre : Défis relevés!** se veut un lieu d'apprentissage et d'échange à partir de l'expérience et de l'expertise des invités. Propice à la transmission d'informations et à l'acquisition de multiples connaissances sur une question extrêmement actuelle, cette tribune est l'occasion de reconnaître l'importance des défis que certains membres de l'ARCPQ ont relevés avec brio.

Pour sa première édition, la plénière *Espace libre: Défis relevés!* animée par la journaliste de renom Jocelyne Cazin, s'est déroulée le 27 octobre dernier dans le cadre de *L'événement* sous le thème «Troubles cognitifs et loisirs». Dans un contexte de vieillissement rapide de la population, des statistiques récentes nous révèlent que d'ici 50 ans, une personne sur trois souffrira de problèmes cognitifs. C'est dire toute l'importance qu'il nous faut accorder à cette probléma-

tique qui prend de l'ampleur. Bien qu'aujourd'hui certaines résidences se «spécialisent» dans les troubles cognitifs tels que ceux qui sont liés à la maladie d'Alzheimer, il y a fort à parier que nous aurons tous à faire face, un jour ou l'autre, à cette situation et à relever le défi de composer avec ce type de problème.

Les quatre gestionnaires et experts invités, sélectionnés en fonction de leur expérience et de

leur expertise en la matière, ont généreusement partagé avec les participants leur philosophie d'entreprise, leur approche, leurs expériences, leurs trucs, souhaitant ainsi en inspirer plus d'un. Le moins que l'on puisse dire, c'est que leur ardeur était communicative et qu'ils ont touché les participants! Ceux-ci ont aussi pu s'exprimer, demander des éclaircissements et faire part à l'auditoire de leurs expériences au cours de la période de questions qui a suivi. Il en ressort une foule de conseils, d'idées et de façons de faire plus inventives et utiles les uns que les autres, que nous avons le plaisir de vous présenter ici.

Ils nous ont dit:

Chantal Goulet, infirmière et diplômée en gérontologie – spécialisée en déficits cognitifs et milieu de vie – propriétaire, Maison La Joie d'y Vivre, Saint-Hyacinthe – copropriétaire, Foyer Saint-Joseph, Saint-Denis-sur-Richelieu:

«Chez les personnes souffrant de troubles cognitifs, le cerveau fonctionne au ralenti, mais pas le coeur.»

Annie Lacoste, technicienne en loisir et diplômée en gérontologie sociale – copropriétaire, Maison Richelieu¹ et Résidence Rivière Richelieu:

«Notre philosophie, notre approche sont basées sur le vivre et laisser vivre.»

D^r France Larivière, omnipraticienne – spécialisée auprès de la clientèle qui reçoit des soins palliatifs et de personnes aux prises avec des déficits cognitifs – exerce sa profession au CLSC des Maskoutains, au CHSLD Hôtel-Dieu et dans des résidences pour personnes âgées, parmi lesquelles la Maison La Joie d'y Vivre:

«J'ai pu observer que les loisirs contribuent directement à diminuer la médication de la clientèle souffrant de troubles cognitifs.»

Martin Côté, technicien en loisir – spécialisé en animation d'une clientèle avec des troubles cognitifs, Maison La Joie d'y Vivre, Saint-Hyacinthe:

«Les loisirs et le rire diminuent l'anxiété des résidents et... le taux d'absentéisme des employés.»

Précieux conseils

Voici en résumé la liste des conseils que les gestionnaires et les experts ont prodigués avec bienveillance, à partir de leur expérience avec une clientèle présentant des troubles cognitifs.

¹ Destinée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer



Les gestionnaires Annie Lacoste et Chantal Goulet échangeant avec les participants.

Vous gérez une résidence et vous cherchez la solution !



HOPEM

Le Logiciel intégré de gestion immobilière pour gestionnaires de résidences.

Communiquez avec nous

1-800-363-9049 ou **info@hopem.com**

l'informatique au service de l'immobilier depuis plus de 20 ans

SERVICES OFFERTS

- ◆ Vente, implantation, formation et support des logiciels HOPEM
- ◆ Contrôleur à temps partiel
- ◆ Tenue de livres et rapports gouvernementaux
- ◆ Impôts personnels

MANDATS SPECIAUX

- ◆ Évaluation de projets d'acquisition d'immeubles
- ◆ Réingénierie des processus d'affaires et structures opérationnelles
- ◆ Mise en place de systèmes de contrôle interne
- ◆ Planification fiscale et financière immobilière

CGA

Téléphone : (514) 914-5245
Courriel : audetseb@videotron.ca

Sébastien Audet CGA
Agent Hoptimum accrédité

À propos de l'approche

Bien que très vulnérables, les personnes âgées souffrant de troubles cognitifs sont des personnes à part entière, des adultes ayant beaucoup vécu et qui inspirent le respect. Si elles présentent une régression au niveau cognitif, leurs capacités émotionnelles s'avèrent néanmoins intactes. Il nous suffit de les stimuler, notamment en leur offrant un milieu de vie agréable, la possibilité de participer aux activités de la vie quotidienne et domestique ainsi qu'à des activités de loisir créatives. La vie en résidence doit être organisée en fonction des besoins des résidents et non des désirs de leur famille, mais les proches demeurent un contact privilégié et doivent être régulièrement informés de la vie en résidence.

À propos des qualités requises

Pour relever le défi avec des personnes âgées souffrant de troubles cognitifs, il faut :

- de l'amour, du respect, de la patience ;
- un peu d'imagination et beaucoup de volonté ;
- de l'audace, c'est-à-dire la capacité de remettre en question les idées toutes faites ;
- un désir de connaître l'autre, d'entrer en communication (en faisant appel aux familles pour mieux connaître les résidents) ;
- du temps, de la disponibilité, de la flexibilité.

À propos du milieu de vie

Les résidents sont chez eux. L'aménagement physique des lieux et les façons de faire doivent évoquer une maison chaleureuse et non un établissement de santé impersonnel. Les gestes suivants peuvent y contribuer :

- enlever les contentions aux patients ;
- laisser les portes débarrées ;
- donner accès à de la nourriture en tout temps ;
- ajuster les horaires en fonction des besoins du résident : le lever, le coucher, les repas, la prise de médicaments, etc. ;
- ne pas porter d'uniforme ;
- laisser entrer les animaux domestiques des visiteurs (réf. zoothérapie) ;
- etc.

À propos du personnel

- Les informer de l'approche préconisée ;
- Les former au sujet des particularités des personnes souffrant de troubles cognitifs ;
- Limiter la bureaucratie pour que le personnel passe le plus de temps possible avec les résidents ;
- Mettre les talents naturels des employés à contribution dans des activités de loisir (ex. musique, bricolage, activités à caractère religieux).

À propos des loisirs

Une activité simple, voire improvisée, peut avoir autant d'effet qu'une autre longuement planifiée. L'important, c'est le moment présent. Vous pouvez aussi suivre ces conseils :

- demander à vos résidents ce dont ils ont envie ;
- organiser des activités en fonction des résidents et non des familles ;
- valoriser les résidents en exploitant leurs talents ;

- provoquer le rire. Il constitue bien souvent la clé qui nous permet d'entrer en communication avec les personnes souffrant de troubles cognitifs ;
- mettre le plus possible tous les sens à contribution dans vos activités ;
- aller chercher l'aide de bénévoles pour l'organisation de vos activités ;
- informer systématiquement les familles (ou mandataires) des résidents des activités que vous réalisez, surtout si elles sont « hors normes ».

À propos de budget

- Dans l'organisation d'activités de loisir, la question du coût est secondaire. On trouve toujours le « moyen de moyenner » ;
- Les loisirs ont des effets bénéfiques multiples sur le fonctionnement de la résidence, parmi lesquels une baisse de médication chez les résidents, une diminution de l'absentéisme du personnel et une charge de travail moindre. Dans certains cas, on a pu également observer des visites plus fréquentes de la famille.

Référence utile :

Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI) www.fqli.org

- De l'information et des références pertinentes concernant l'intervention en loisir ;
- Du ressourcement et du perfectionnement professionnel ;
- Un réseau d'échanges privilégié ;
- Le développement des compétences des intervenants ;
- Des moyens de sensibilisation et d'éducation ;
- Un service-conseil par des professionnels qualifiés et expérimentés.

Bottin des projets novateurs

Comme l'a si bien suggéré un congressiste lors de la période de questions et d'échanges, pourquoi l'ARCPQ ne publierait-elle pas un bottin des projets novateurs au bénéfice de ses membres ? Voici donc quelques idées recueillies lors de la plénière :

Art thérapeutique – C'est bien connu, l'art a des effets thérapeutiques. Qu'il s'agisse d'organiser un atelier de peinture, de sculpture, de bricolage, de théâtre, de musique ou de poésie, tout est possible. Certains de vos employés jouissent-ils de talents artistiques particuliers ? À quoi s'intéressent davantage vos résidents ? Avez-vous pensé à organiser un vernissage pour la famille, les amis, la communauté et recueillir ainsi des fonds pour l'organisation de vos prochaines activités ?

Suite à la page 10



L'animatrice Jocelyne Cazin, D' France Larivière et le technicien en loisir Martin Côté.

SÉRÉNITÉ OR

LE PROGRAMME D'ASSURANCE EXCLUSIF AUX MEMBRES DE L'ARCPQ



BEAUCOUP PLUS COMPLET ET TELLEMENT PLUS AVANTAGEUX

- Tarification exclusive et très avantageuse
- Formule tous risques sur les bâtiments et les biens (équipements)
- Couverture en responsabilité civile générale pour le personnel soignant
- Couverture en responsabilité professionnelle des administrateurs et des dirigeants
- Et d'autres protections exclusives

Nouveau !
Ces avantages sont maintenant offerts aux CHSLD

LLLL
LLLL GROUPE LYRAS
LLLL

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

Fournisseur du programme d'assurance de l'Association des Résidences et CHSLD Privés du Québec

Pour plus d'information sur le programme, composez le
1 800 667-8012 ou visitez le **www.groupe.lyras.com**.

Le Groupe Lyras est l'un des plus importants courtiers d'assurance du Québec.

Suite de la page 9

Bercer bébé – Tous les vendredis, de petits bébés en période d'allaitement viennent se faire bercer par les résidentes, à leur grand plaisir. Ce projet a été mis sur pied en collaboration avec le CLSC de la région.

Quilles « genoux » – Ce jeu de quilles nouveau genre se pratique en associant un résident sur les genoux d'un intervenant. Il va sans dire que cette activité favorise les rapprochements et provoque les rires.

Cave à vin – Cette activité est née d'une passion pour le vin et du besoin d'un propriétaire de résidence, lui-même retraité, de « s'occuper »... Sous sa supervision, un groupe de résidents participe, année après année, à la fabrication du vin, qui est entreposé dans la cave à vin de la résidence. Ainsi, tout au long de l'année, la résidence puise dans ses réserves de vin pour agrémenter les occasions spéciales.

Chorale – Un résident chantant régulièrement des airs d'opéra a inspiré ce projet de mise sur pied d'une chorale. Les résidents membres de cette chorale, que la reconnaissance de leur talent valorise, sont aux oiseaux depuis lors...

Déjeuner causerie – Organisé de façon régulière, le déjeuner causerie, animé par un employé, donne lieu à une discussion à bâtons rompus sur toutes sortes de sujets d'actualité, même les plus chauds : mariage gai, guerre en Iraq, accommodement raisonnable (religion), dénatalité au Québec, économie...

Fêtes – Les nombreuses fêtes, religieuses ou non (Noël, Jour de l'An, Épiphanie, Pâques, Fête de Dollar, Fête nationale du Québec, Fête du Canada, Noël du campeur, Fête du travail, Action de grâce, Halloween, etc.), qui figurent au calendrier représentent autant d'occasions de faire un p'tit spécial. Par exemple, si vous avez une garderie à proximité de votre résidence, pourquoi ne pas inviter les enfants à venir passer l'Halloween chez vous ?

Garderie – Un CHSLD privé a pris l'initiative d'ouvrir une garderie destinée aux enfants de 2 à 5 ans adjacente à l'établissement. Les personnes âgées se retrouvent donc en contact avec des enfants sur une base quotidienne. Chacun y trouve son compte : les enfants pleins de fraîcheur mettent de la vie au coeur de la résidence et, en retour, bénéficient de l'attention et de l'affection de nouveaux grands-parents.

Journée beauté douceur – Régulièrement, cette résidence organise une journée où massages, soins, bains et plus encore figurent au programme. Les employés de la résidence se transforment, le temps d'une journée, en massothérapeute, esthéticienne, maquilleur ou coiffeur, selon les demandes des résidents.

Ligue du vieux poêle – Destinée tout d'abord à un groupe d'hommes un peu désœuvrés, la ligue du vieux poêle de cette résidence a vite attiré de nouveaux adeptes. Des voisins sur leurs balcons se sont joints au groupe, puis les femmes s'en sont mêlées... Tous les soirs à 20 h, tout le monde se retrouve autour d'un bon café accompagné de délicieux biscuits maison.

Sorties culturelles – Que ce soit au cinéma, au théâtre ou au musée, plusieurs apprécient les sorties culturelles. À la suite d'une discussion animée, un groupe de résidentes a même un jour décidé d'organiser une sortie au Club 281. La fille de l'une des résidentes s'est aussi jointe au groupe, question de rester dans le coup...

Sorties récréotouristiques – Ces activités varient au fil des saisons. Qu'il s'agisse d'aller aux pommes, à la cabane à sucre ou dans les nombreux festivals qui animent nos régions tout au long de l'année, ces sorties présentent l'avantage de créer un lien entre les résidents et leur culture. ■

Appel à tous!

Bottin des projets novateurs

Soumettez-nous vos projets! Il nous fera plaisir de les publier dans les prochains numéros du journal L'adresse.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

- En 2004, dans une résidence pour personnes âgées de la Mauricie, un chauffe-eau au gaz naturel dont l'installation était déficiente a occasionné le décès d'un résident et des intoxications au monoxyde de carbone parmi les résidents et les membres du personnel. Rappelons que le monoxyde de carbone est un gaz toxique que l'on ne peut ni voir ni sentir. Au terme de son enquête sur le décès du résident, le coroner a notamment recommandé de :
 - mener une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires des maisons d'hébergement sur les dangers inhérents à une dysfonction des systèmes de chauffage ;
 - promouvoir des inspections régulières des systèmes de chauffage aux combustibles organiques avant les périodes de grands froids ;
 - promouvoir l'installation d'avertisseurs de monoxyde de carbone (...) surtout dans les résidences de personnes âgées plus sensibles aux effets du monoxyde de carbone ;
 - renseigner la population sur l'émergence de symptômes compatibles avec une intoxication au monoxyde de carbone durant les périodes de grands froids.

Des dépliants sur le monoxyde de carbone sont maintenant disponibles sur le site Internet de la Direction de santé publique de Montréal, dont l'adresse est : <http://www.santepub-mtl.gc.ca/monoxyde/depliant.html>

- De mars à mai 2007, vous recevrez de l'agence de santé et de services sociaux de votre territoire le formulaire vous permettant de vous inscrire au *Registre des résidences pour personnes âgées*. Nous vous incitons fortement à remplir, en particulier, la section portant sur l'appartenance à une association. Cette information nous permettra de bien identifier les non-membres de l'ARCPQ.

Rappelons que le *Registre* est, pour le MSSS comme pour nous, un outil de référence essentiel que nous utilisons pour obtenir des informations précises sur notre domaine d'activité et brosser un portrait statistique des résidences pour personnes âgées au Québec.

- L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) tiendra son colloque annuel les 1^{er} et 2 mai 2007 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe. « Hommage aux jardiniers de la prévention » s'adresse à toute personne intéressée et concernée par la prévention en santé et sécurité du travail. Le colloque met en lumière et valorise les succès en prévention dans le secteur de la santé et des services sociaux. Formations, conférences et ateliers, un grand salon des exposants, autant d'événements qui remportent annuellement un vif succès sont au rendez-vous de notre colloque 2007. Venez rendre *hommage aux jardiniers de la prévention* avec nous! Pour information : www.asstsas.qc.ca, 514 253-6871 ou 1 800 361-4528. ■

COMITÉ DE RÉDACTION ET DE COORDINATION Association des Résidences et Chsld Privés du Québec

Mariette L. Lanthier
Directrice générale

Danièle Marchand
Coordonnatrice, gestion de la qualité

Enigma communications
Anne Cormier
Conseillère, communications

COLLABORATEURS
Soumaya Marie Akiki
Mathieu Divay
M^{re} Pierre Gauthier
Céline Germain
Hélène Hains
Lisanne Le Tellier

RÉVISION
Lisanne Le Tellier

GRAPHISME
Enigma communications

PUBLICITÉ
Maria Remiggi
Coordonnatrice, ventes et marketing
Téléphone : 514 526-3777, poste 240
Télécopieur : 514 526-2662
Courriel : mremiggi@arcpq.org

IMPRESSION
Au Point Reprotech

L'adresse est publié par :



2325, rue Centre
Bureau 307
Montréal (Québec)
H3K 1J6

Téléphone : 514 526-3777
Sans frais : 1 888 440-3777
Télécopieur : 514 526-2662



ENTREPRISE MAJEURE AU QUÉBEC DANS LE DOMAINE MÉDICAL ET DE L'ORTHOPÉDIE.

Produits

- Orthèses plantaires
- Orthèses & prothèses
- Médecine sportive
- Chaussures spécialisées et de confort
- Cordonnerie
- Bas & vêtements compressifs
- Aide à la vie quotidienne
- Aide au déplacement
- Corsets
- Produits d'incontinence
- Articles pour stomie

Services

- Évaluation à domicile et en institution
- Location d'équipement
- Installation et réparation
- Livraison



POUR NOUS CONTACTER :

Québec : 1- 418-877-8727
Sans frais : 1-888-927-8727

Rivière-du-Loup : 1-418-867-0440
Sans frais : 1-877-767-0440

Montréal : 450 589-2133
Sans Frais : 1-800-267-0883
880, montée l'Épiphanie-Rte 341
L'Assomption, Qc

Laurier Station : 418-728-4699

LA SOURCE

PAR MATHIEU DIVAY, ANALYSTE-RECHERCHISTE

Site Internet :

- 1) Le Guide Santé: « propose une information simple, pratique et fiable pour vous aider à faire face à un problème de santé non urgent et à mieux utiliser les services de santé du Québec »¹.
<http://www.guidesante.gouv.qc.ca/fr/index.html>

Mémoires, rapports et études :

- 1) LÉCUYER, Carole. 2006, « Registre des résidences privées pour personnes âgées avec services – région de Montréal », Édition 2006, (juillet).
http://www.cmis.mtl.rtss.qc.ca/pdf/publications/issn1718-4797_2006-07.pdf
- 2) LÉCUYER, Carole et al. 2006, « Ouvrir une résidence privées pour personnes âgées avec services » *Certification des résidences privées pour personnes âgées*, (août).
<http://www.cmis.mtl.rtss.qc.ca/pdf/publications/isbn2-89510-310-0.pdf>
- 3) Institut national de santé publique du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut de la statistique du Québec, 2006, « Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006 », (octobre).
http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/portrait_de_sante.asp?E=p
- 4) Régie du bâtiment du Québec. 2006, *Rapport annuel 2005-2006*, (septembre).
<http://www.rbq.gouv.qc.ca/dirCorporatif/rapportAnnuel/rapportAnnuel.pdf>
- 5) Société d'habitation du Québec. 2006, *La participation des aînés à la conception et à la gestion des projets résidentiels au Québec*, (mars), 102 p.
<http://www.habitation.gouv.qc.ca/publications/M19351.pdf>
- 6) Statistique Canada. *Rapports sur la santé : utilisation des services de soins à domicile par les personnes âgées*, vol. 17, n° 4, 92 p.
<http://dsp-psd.communication.gc.ca/Collection-R/Statcan/82-003-XIF/82-003-XIF2005004.pdf>

¹ La description provient de ce site Internet : <http://www.guidesante.gouv.qc.ca/fr/index.html>

Revue et magazines :

- 1) BUSQUE, Marc-Antoine. « Les conséquences du vieillissement démographique : et si nous retournions la médaille à l'endroit... », *Dire*, vol 16, n° 1, p. 16-20.
- 2) DARVEAU, Denis. 2006, « Harcèlement psychologique : comprendre le phénomène afin de le prévenir et de mieux le gérer », *Quadrilatère*, (septembre-octobre), p. 11-12.
- 4) DUMAS, Lyne et Carlos LE HOUX. « La loi C-21 et ses impacts en SST », *Objectif Prévention*, vol. 29, n° 4, p. 16 et p. 18.
- 5) Groupe-conseil AON. 2006, « Le risque démographique : faut-il agir ou réagir ? », *Forum*, (octobre), p. 1-4.
- 6) Groupe-conseil AON. 2006, « L'intéressement à court terme : une nécessité... ou presque », *Forum*, (novembre), p. 1-4.
- 7) LAROCHELLE, Dominique et Françoise BUSSIÈRES. « L'approche relationnelle de soins : tout un défi », *Objectif Prévention*, vol. 29, n° 4, p. 19-21.
- 8) MAROIS, Guillaume. « L'immigration comme solution au problème du vieillissement de la population : mythe ou réalité ? », *Dire*, vol 16, n° 1, p. 12-15.
- 9) RIOUX, Yolaine. 2006, « Influenza, grippe aviaire et pandémie », *Perspective infirmière*, (septembre-octobre), p. 29-33.
- 10) VÉZINA, Samuel. « Le vieillissement démographique : le Québec détient le secret de la sauce ! », *Dire*, vol 16, n° 1, p. 6-10. ■

RONA

LE RÉSEAU DE SPÉCIALISTES POUR
L'ENTRETIEN, LA RÉNOVATION
ET LA DÉCORATION DE VOS
RÉSIDENCES.



Profitez des escomptes exclusifs pour
les membres de l'ARCPQ!

5 à 10 % sur certains produits*

Pour nous rejoindre, composez le :
1 877 599-5900 poste 5393

* détails sur la brochure de l'entente disponible dans un des magasins participants.



LES INDUSTRIES
TRANS-CANADA
INDUSTRIES

**Le savoir-faire d'une
équipe d'experts!**

Manufacturier de chaises, tables
et accessoires commerciaux
de la plus haute qualité



1350, rue Tellier
Laval (Québec)
H7C 2H2

Téléphone : **450 661-4230**
Télécopieur : **450 661-6886**
Courriel : info@trans-can.com
www.trans-can.com

Au coeur de votre immeuble^{MC}



*Ascenseurs
Escaliers mécaniques*



Installation

Modernisation

Maintenance

Vous voulez en savoir plus...

... sur nos solutions de service, vous avez des questions concernant votre ascenseur?

Contactez votre représentant local KONÉ.

Nous savons comment faire pour que le coeur de votre immeuble continue de battre.

Montréal Centre-ville

999, boul. de Maisonneuve Ouest,
Bureau 775 Montréal (Québec) H3A 3L4
Téléphone: (514) 284-5663

Montréal Périphérie

1611, boul. Crémazie Est, Suite 170
Montréal (Québec) H2M 2P2
Téléphone: (514) 735-5353

Sherbrooke

4253 rue Garlock
Sherbrooke (Québec) J1L 2C8
Téléphone: (819) 821-2182

Québec

1730, avenue Newton
Québec (Québec) G1P 4J4
Téléphone: (418) 877-2183